

DÉPARTEMENT SEINE ET MARNE / COMMUNE DE LA CELLE SUR MORIN 77515
Extrait du registre des arrêtés du Maire du 16 octobre 2025
Arrêté n°25.36

ARRÊTE N°25.36
Portant interdiction de circuler pendant la durée des travaux
Chemin de l'Attinerie

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE SEIZE OCTOBRE,
NOUS, Maire de la Commune de la Celle sur Morin (Seine et Marne),
VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2131-1 et L.2131-2, 2°,
L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1,
VU le Code de la route, notamment ses articles R.411-21-1,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et
autoroutes,
Considérant qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de
veiller à la sécurité des usagers de la voie publique,
Considérant que cette demande est justifiée pour permettre la réalisation de travaux sur le réseau
d'eaux pluviales, Chemin de l'Attinerie, sur le territoire de la commune de La Celle sur Morin en
toute sécurité, par la société CISE TP, située à Marne-la-Vallée (77), pour le compte de la
Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie,
Considérant que pour la bonne exécution des travaux et la sécurité des usagers, il est nécessaire
d'interdire temporairement la voie concernée aux véhicules de toutes catégories,

ARRÊTONS

Article 1^{er} : La circulation et le stationnement des véhicules à moteur sont interdits Chemin de
l'Attinerie, **à compter du 20 octobre 2025 pour une durée de 15 jours calendaires (selon les
conditions climatiques)**, pour permettre la réalisation des travaux sur le réseau d'eaux pluviales.
L'accès sera interdit de 8h00 à 17h00.

Article 2 : La signalisation du chantier sera conforme aux prescriptions interministérielles sur la
signalisation temporaire approuvée le 18 juillet 1974. Elle sera assurée par l'entreprise chargée de
la réalisation des travaux. La signalisation des chantiers sera maintenue en état pendant toute la
durée des travaux.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie à Mortcerf,
Monsieur le chef du centre de secours de Faremoutiers,
L'entreprise réalisant les travaux,
Affiché aux extrémités du chantier.

Publié sur le site internet de la mairie.

Fait à la Celle sur Morin, le 16 octobre 2025.

Le Maire

Mme SCHAUFLE J.

